

également d'identifier les obstacles qui pourraient compromettre la réalisation de cet objectif. Le rapport présentera des recommandations d'action à ce sujet pour chacun des trois secteurs mentionnés.

2021 P 20.4640	Transports sans énergie fossile à l'horizon 2050 (Matthias Samuel Jauslin)
----------------	--

Texte déposé: Le Conseil fédéral est chargé de montrer dans un rapport quelles bases légales sont nécessaires pour que l'on puisse se passer des énergies fossiles dans le domaine des transports d'ici 2050 au plus tard. Le rapport indiquera quels lois, ordonnances et règlements doivent être adaptés pour garantir que le trafic individuel motorisé (TIM), les transports publics (TP) et le transport de marchandises fonctionnent sans énergie fossile. Il convient également d'identifier les obstacles qui pourraient compromettre la réalisation de cet objectif. Le rapport présentera des recommandations d'action à ce sujet pour chacun des trois secteurs mentionnés.

2021 P 20.4694	Transports sans énergie fossile à l'horizon 2050 (Marco Romano)
----------------	---

Texte déposé: Le Conseil fédéral est chargé de montrer dans un rapport quelles bases légales sont nécessaires pour que l'on puisse se passer des énergies fossiles dans le domaine des transports d'ici 2050 au plus tard. Le rapport indiquera quels lois, ordonnances et règlements doivent être adaptés pour garantir que le trafic individuel motorisé (TIM), les transports publics (TP) et le transport de marchandises fonctionnent sans énergie fossile. Il convient également d'identifier les obstacles qui pourraient compromettre la réalisation de cet objectif. Le rapport présentera des recommandations d'action à ce sujet pour chacun des trois secteurs mentionnés.

Rapport du 28 juin 2023 «Transports sans énergie fossile à l'horizon 2050».

Le Conseil fédéral considère que l'objectif des postulats est atteint et propose de classer ces derniers.

2021 P 20.4709	Hydrogène. État des lieux et options pour la Suisse (Martin Candinas)
----------------	---

Texte déposé: En vue d'atteindre l'objectif de zéro émission nette à l'horizon 2050, le Conseil fédéral est chargé de montrer dans un rapport l'importance de l'hydrogène vert pour réduire les émissions de CO₂ liées à la consommation d'énergie et pour assurer à long terme l'approvisionnement de la Suisse en énergie, et d'en tirer des conclusions quant aux options possibles. Ce rapport indiquera notamment dans quels secteurs l'utilisation de l'hydrogène vert est judicieuse (mobilité, industrie, bâtiment) et quel cadre réglementaire est nécessaire pour garantir le développement graduel d'une économie de l'hydrogène propre dans notre

pays. Il indiquera également si la reconversion en électricité de l'hydrogène vert peut contribuer à la sécurité de l'approvisionnement en électricité durant le semestre d'hiver – et, si oui, dans quelle mesure et à quels coûts – et quel serait le potentiel de stockage en Suisse. Il présentera par ailleurs les exigences auxquelles devra satisfaire une stratégie pour les réseaux de CO₂, d'hydrogène et de gaz (planification globale de l'infrastructure du réseau), mais aussi sur quels sites et à quels coûts un réseau de distribution d'hydrogène sera nécessaire (infrastructure du réseau existante / nouvelle infrastructure du réseau). Il clarifiera en outre dans quelle mesure le réseau actuel de distribution du gaz peut faire partie d'un futur réseau d'hydrogène. Ces clarifications nécessitent une analyse des futurs sites de production d'hydrogène et d'autres technologies Power-to-X ainsi que des sites pour l'extraction et le transport du CO₂. Enfin, le rapport montrera comment le futur marché suisse de l'hydrogène pourra être relié à celui de l'Union européenne. Cet examen approfondi de la situation sera effectué en collaboration avec la branche et les acteurs concernés.

Rapport du 15 novembre 2023 «Hydrogène. État des lieux et options pour la Suisse».

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

2022 M 21.3620	Pour plus de transparence dans la provenance de l'électricité (Damian Müller)
-------------------	--

Texte déposé: Le Conseil fédéral est chargé de modifier la législation de manière à ce que le marquage de l'électricité reflète une correspondance temporelle plus précise entre la production et la consommation. La période de référence doit être réduite d'une année civile à un trimestre, voire à un mois.

La motion a été mise en œuvre avec la révision du 24 mai 2023 de l'ordonnance du DETEC sur la garantie d'origine et le marquage de l'électricité (OGOM; RS 730.010.1; RO 2023 274) dans la mesure où un marquage trimestriel de l'électricité a été mis en place. Ces nouvelles prescriptions s'appliqueront dès 2027, laissant ainsi suffisamment de temps aux acteurs concernés pour adapter leurs processus, leurs tarifs et leurs produits.

Le Conseil fédéral considère que l'objectif de la motion est atteint et propose de classer cette dernière.

2022 M 22.3240	Faire des économies d'énergie en changeant les habitudes de consommation (Othmar Reichmuth)
-------------------	--

Texte déposé: Le Conseil fédéral est chargé de déterminer et de mettre en œuvre des mesures d'économie d'énergie à court et à moyen terme, de sorte à réduire la